



©Sabine Kock IETM Spring Plenary Meeting Stockholm 2011

Autriche: les professionnels indépendants du théâtre et les salariés travaillant dans le secteur indépendant.

La situation en Autriche

En Autriche, la situation des professionnels indépendants du théâtre repose sur un paradoxe ou sur une double contrainte:

D'une part, en vertu de la loi sur les acteurs (de 1922!), tout individu se produisant sur scène doit être un salarié permanent, et ce qu'il s'agisse d'un acteur ou encore d'un musicien, mais aussi les autres professionnels des arts de la scène comme les metteurs en scène.

D'autre part, tous les individus rattachés au secteur des arts de la scène indépendants, à quelques exceptions près, travaillent en tant qu'indépendants – par exemple à Vienne et à Styrie, le financement public ne permet pas que ces individus aient un emploi permanent, et ce même dans le cadre de programmes hautement subventionnés s'étalant sur une période de deux à quatre ans pour des groupes de théâtre indépendants. Dans les autres régions d'Autriche, le financement public dans le secteur indépendant est bien trop bas pour envisager un emploi permanent, à l'exception de la Basse-Autriche, où beaucoup d'argent est injecté dans des représentations d'été qui incluent quelques projets indépendants.

De nombreux petits théâtres autrichiens sont également dans l'incapacité d'engager de manière permanente leurs acteurs car ils doivent appliquer la loi sur les acteurs. Ainsi, pendant des décennies, cette situation a provoqué l'apparition d'un accord tacite qui vise à travailler dans une zone grise légale entre les organismes de financement, les organisateurs et les groupes de théâtre. Cependant, le système de financement public dans le secteur des arts de la scène ne demande pas officiellement des preuves attestant l'existence d'un emploi permanent. Travailler comme indépendant est non seulement fréquent, mais également nécessaire. Néanmoins, ce n'est pas vraiment légal. Le nombre d'enquêtes mené par le système d'assurance sociale ne cesse d'augmenter. En résumé, il existe un grand nombre de compagnies plus importantes qui engagent de manière permanente des artistes, un grand nombre de compagnies plus petites qui travaillent exclusivement avec des acteurs indépendants (ce qui est illégal) et un grand nombre de compagnies indépendantes qui revendiquent d'être autorisés à travailler comme indépendants étant donné qu'ils ne

travaillent pas dans le cadre d'une structure hiérarchique.

IG Freie Theaterarbeit – Association des professionnels indépendants du théâtre

Il y a 20 ans, le principe fondateur de l'Association des professionnels indépendants du théâtre était conforme et influencé par l'initiative d'un petit groupe de soutien, le IG-Netz, dans le secteur des arts de la scène indépendants.

Le IG-Netz

Le IG-Netz est un petit fonds qui détient un capital fixe de 300.000 euros par an afin de subventionner les frais d'assurances des professionnels dans le secteur des arts de la scène. Les employeurs qui reçoivent un fonds public de moins de 450.000 euros par an (les compagnies et les petits théâtres) peuvent introduire une demande de subventions pour l'emploi permanent de leurs équipes artistiques. Néanmoins, au fil des années, les conditions sont devenues plus strictes.

Par exemple, il faut désormais prouver que le gouvernement fédéral a octroyé des subventions au moins une fois au cours des trois dernières années – règle qui empêche de nombreuses personnes de poser leur candidature. Le IG-Netz a été créé dans le but de faciliter l'emploi permanent hors du secteur théâtral, mais il s'est également révélé être une opportunité pour les indépendants qui peuvent désormais introduire une demande de subventions pour les frais d'assurance sociale (frais partiels d'assurance en cas d'accident et de maladie).

Au fil des années un nombre croissant de personnes a postulé pour une aide dédiée au travail indépendant par rapport aux subventions dédiées à l'emploi permanent.

Il existe à présent environ 30 employeurs, dont un modèle très célèbre de pratique exemplaire:

Le Theater Im Bahnhof TIB, situé à Graz, qui emploie de manière permanente 16 à 18 membres d'associations au cours de l'année, a décidé de sacrifier son propre espace afin de réduire ses dépenses fixes. Il s'agit de l'unique exemple de continuité, de succès et de ténacité face à l'augmentation de la précarité dans la vie de tous les jours et les conditions de travail des artistes indépendants et des autres.

D'un autre côté, le nombre d'indépendants est en augmentation, 170 indépendants sont actuellement soutenus par le IG-Netz.

Bien que ce soutien minimaliste soit nécessaire et utile, il n'a pas encore pu contrer l'augmentation du nombre d'indépendants.

Systeme d'assurance

En 2000, le systeme d'assurance en Autriche a été remanié dans le but d'inclure tous les indépendants pour lesquels il n'a jamais été demandé jusqu'à présent d'avoir une assurance sous réserve d'un certain nombre de conditions.

(Le systeme d'assurance autrichien est classé en fonction du type de travail que l'on fait – on ne peut pas choisir un seul type d'assurance pour couvrir toute les situations professionnelles, ainsi le travail que l'on fait – le fait d'être employé fixe ou indépendant, d'être subventionné par une institution privée ou de faire partie d'une institution gouvernementale – définit le type d'assurance obligatoire.)

Depuis lors, tout individu gagnant une certaine somme (actuellement 7.000 euros si vous êtes indépendants, ou 4.000 euros si vous avez un revenu mixte) devra être assurée, ainsi que l'assurance maladie et l'assurance retraite.

En même temps, un fonds spécial pour les artistes indépendants a été créé:

The Künstlersozialversicherungsfonds KSVF – le fonds d'assurance sociale pour les artistes

A la base, ce fonds a été façonné sur le systeme allemand d'assurance pour les artistes (Künstlersozialkasse), mais il diffère néanmoins du modèle allemand:

Tandis que dans le systeme allemand le professionnalisme est un critère qui permet d'introduire une candidature et que les candidats bénéficient au total d'un remboursement de 50% sur leurs frais d'assurance; le systeme autrichien demande à ce qu'une commission détermine si le candidat en question remplit certains critères professionnels et il offre une somme fixe et limitée. En raison de la difficulté à remplir ces conditions, ce systeme ne compte actuellement que 4500 artistes dont 2779 d'entre eux risquent de voir leur demande de subventions des cinq dernières années rejetée (parce que les revenus émanant de leurs activités artistiques en tant qu'indépendants étaient trop bas), tandis que près de 30 millions (!) d'euros – récoltés grâce à un second usage des travaux artistiques – sont en attente d'investissement...

Je pourrais en dire davantage, mais les statistiques parlent d'elles-mêmes (ou peut-être plus tard si cela vous intéresse).

Les professionnels indépendants du théâtre ont du mal à obtenir du soutien de la part d'organismes de subventionnement. D'un côté, parce qu'ils devraient être employés de manière permanente et que tous leurs contrats pourraient être vérifiés au préalable et d'un autre côté parce que la définition de travail artistique est vraiment limitée – elle n'inclut pas le fait d'enseigner, d'organiser des ateliers, de tenir des conférences sur des sujets artistiques ou encore d'être conservateur, mais elle se définit simplement par la création d'un travail artistique, ce qui crée parfois des situations difficiles pour les artistes (tels que les musiciens, les acteurs etc.). Néanmoins, il existe bel et bien des subventionnements, aussi rudimentaires et infimes soient-ils.

Une étude sur les conditions sociales et de travail des artistes en Autriche et une étude de suivi – groupes de travail interministériel (IMAGS)

En 2005 nous – l'Association des professionnels indépendants du théâtre – avons entamé un processus informel qui vise à inviter plusieurs employés du ministère, les intervenants culturels des partis politiques et des décideurs politiques pour discuter de la façon dont nous pouvons résoudre les problèmes de plus en plus graves qui touchent le secteur artistique tels que les assurances multiples (ou qui se chevauchent), les revenus précaires, les contrats illégaux, le nombre croissant d'indépendants dans le secteur des arts de la scène malgré la loi sur les acteurs qui exige un emploi permanent, etc.

Contre toute attente, ces personnes se sont présentées et un processus de discussion, toujours en cours, a débuté. A ce moment là, toutes les petites ONG issues de disciplines différentes s'étaient déjà ralliées pour former le Cultural Council Austria – une action subversive qui vise à acquérir une meilleure reconnaissance, à réclamer une synergie et des objectifs politiques et à être davantage perçus comme des experts et des partenaires « sociaux » dans les discussions politiques. (depuis 2005, je suis non seulement directrice de l'Association des professionnels indépendants du théâtre, mais également directrice de ce conseil culturel informel).

En 2008 nous avons réussi à convaincre Claudia Schmeid, la ministre socio démocrate des Arts et de l'Education à mettre sur pied une étude sur les conditions du travail artistique en Autriche. Près de 4000 artistes ont répondu à ce questionnaire. Sans surprise, les résultats de cette étude ont été catastrophiques à l'instar de ce qui avait été déjà mentionné dans les rapports de l'Union européenne: les revenus d'un artiste en Autriche (soit 1.000 euros par mois) sont bien plus bas que les revenus de la population dite « normale » (soit 1.400 euros par mois), un tiers d'entre eux vit en dessous du seuil de pauvreté, pour la plupart d'entre eux moins de la moitié des revenus gagnés provient de leur travail artistique – seulement 50% d'entre eux ont des enfants, qui plus est assez tard, et 42% des artistes femmes sont célibataires (sans relation) car elles ne peuvent pas combiner les relations sociales avec les besoins du travail artistique.

J'ai fait partie du conseil consultatif, composé de sept membres, de cette étude et j'ai tout particulièrement écrit un rapport sur les problèmes qui existent dans le secteur des arts de la scène indépendants en plus de l'étude qui a donné lieu à des résultats plutôt productifs:

Après que la ministre des Arts a eu vent des conclusions de l'étude, elle a accepté de mettre sur pied un processus formalisé de huit groupes de travail interministériels:

Les conditions de travail et de chômage, les taxes, la mobilité, les subventionnements, l'assurance sociale, la place des femmes dans l'art et l'amendement de la loi sur les acteurs ont été mis à l'ordre du jour. Après avoir organisé une cinquantaine de réunions, lu des milliers de pages, mis en avant les modèles de pratiques exemplaires d'autres pays d'Europe (comme les intermittents du spectacle en France, le système néerlandais qui offre aux artistes une aide sociale assortie d'une obligation d'augmenter leurs revenus dans les quatre

ans, l'aide de la Suède pour les professionnels du théâtre au chômage ou le système allemand, qui permet à présent d'être au chômage et de travailler la moitié de son temps comme artiste), la plupart des groupes de travail n'ont malheureusement pas obtenu de résultats concrets, ce qui remet bien évidemment en doute tout le processus (peut-on véritablement parler de méthode politique?)

Néanmoins, deux d'entre eux – inspirés par mon rapport – ont été conçus comme des groupes de travail pratiques dotés d'objectifs concrets:

Un groupe a été désigné afin de créer une meilleure opportunité pour combiner le travail en indépendant et le travail permanent ainsi que les deux systèmes d'assurance sociale, et l'autre groupe avait pour objectif de modifier la loi sur les acteurs.

Ces deux groupes ont réussi car des résultats concrets ont été notés: l'apparition d'une nouvelle loi sur les acteurs (après presque un siècle) et d'une autre nouvelle loi au nom peu flatteur:

Künstlersozialversicherungsstrukturgesetz, qui autorise à présent les artistes indépendants à renoncer à leurs activités d'indépendant et à leurs assurances quelques mois pendant l'année et d'adhérer au système de chômage, si les conditions sont remplies.

Faisant partie d'un long processus, l'un a été une petite lueur d'espoir tandis que l'autre n'a pas permis l'établissement d'un cadre juridique qui réponde aux besoins du secteur indépendant en matière des conditions de travail.

Un guide pour les salaires recommandés dans le secteur des arts de la scène

Comme il n'y a aucune chance que la politique de subventionnement soit repensée de manière générale au cours de ce processus et qu'un pourcentage plus élevé de subventionnement soit défini pour les nouveaux projets, les petites structures, les arts innovants dans le secteur indépendant et nous-mêmes – l'Association des professionnels indépendants du théâtre – avons finalement décidé de créer un guide, non pas sur un salaire minimum, mais sur un salaire recommandé pour les artistes travaillant dans le secteur des arts de la scène indépendants.

À l'automne dernier, nous avons fait le tour du pays munis de notre guide en version papier dans l'espoir d'au moins réveiller la conscience politique sur le fossé qui existe entre la réalité et les conditions nécessaires pour le travail artistique en Autriche.

Il y a deux semaines, nous avons eu les échos de notre premier succès réel: les nez rouges, l'association internationale de clowns, qui se produisent dans les hôpitaux et dans d'autres institutions sociales, ont fait usage de ce guide pour réclamer de meilleurs contrats, en accord avec le salaire recommandé dans notre guide.

Nous avons pris une décision politique importante: nous avons proposé le même salaire (3.000 euros par mois, par personne, comprenant tous les frais d'assurance et ceux de l'employeur) pour les indépendants et pour les employés permanents, car les indépendants

sont ceux qui sont les plus en danger: ils connaissent de longues périodes de chômage au cours de l'année, ne jouissent ni de congés de maladie, ni de congés payés etc.

Prévision

En 2005, près de 250 professionnels de théâtre en provenance de 18 pays ont formé l'European Off Network (EON), qui, malgré le manque de subventionnement, a déjà organisé trois grandes réunions et plusieurs petites réunions. Grâce à l'engagement des personnes associées à EON, nous sommes informés des conditions de travail et de la précarité des artistes dans plusieurs pays ainsi que de la fragilité des structures dans le secteur des arts de la scène indépendants dans toute l'Europe et au-delà. Dans certains cas nous pourrions déjà faire la différence en tant qu'ambassadeur culturel ou groupe de pression subversif.

Nous aimerions vraiment jouer un rôle actif dans une association à l'échelle européenne, telle que SMART.

Vienne 11.4.2011

Sabine Kock

IG Freie Theaterarbeit

Informationen zum IG-Netz

www.freietheater.at/?page=service&subpage=ig-netz

Infoblätter zu folgenden Themen:

- Sozialversicherung
- Künstler-Sozialversicherungsfonds
- Einkommensteuer
- Umsatzsteuer
- AMS und Team 4 (Arbeitslosengeld, Notstandshilfe, Zuverdienstregelung und Betreuung durch Team 4)
- Urheberrecht
- Aufenthaltsberechtigung
- Ausländer-Abzugssteuer

www.freietheater.at/?page=service&subpage=infoblaetter

Sabine Kock: Prekäre Freiheiten. Arbeit im freien Theaterbereich in Österreich.

Hg. IG Freie Theaterarbeit, Wien 2009

www.culturebase.org/home/igft-ftp/Prekaere_Freiheiten_IGFT.pdf

Weiterführende Informationen

Susanne Schelepa, Petra Wetzel, Gerhard Wohlfahrt unter Mitarbeit von Anna Mostetschnig:
Zur sozialen Lage der Künstlerinnen und Künstler in Österreich. Studie im Auftrag des bm:ukk,
Endbericht. Wien Oktober 2008.

www.bmukk.gv.at/kunst/bm/studie_soz_lage_kuenstler.xml

Kulturrat Österreich: Selbstständig | Unselbstständig | Erwerbslos. Wien 2010.

www.kulturrat.at/agenda/ams/infoAMS

Künstlersozialversicherungsfonds

www.ksvf.at

Sozialversicherung der Gewerblichen Wirtschaft (SVA)

www.sva.or.at

Sabine Kock Tristan Jorde, Hg. IG Freie Theaterarbeit
Richtgagen für den freien Theaterbereich in Österreich, Wien 2010
<http://culturebase.org/home/igft-ftp/Richtgagen.pdf>

Richtgagen- und Richtlöhne für Berufe im Freien Theater.
Hg. Berufsverband der Freien Theaterschaffenden (ACT), Schweiz
www.a-c-t.ch/dienstleistungen/richtgagen-loehne